

RÉGLEMENTATION DES USAGES SUR LES LACS-RÉSERVOIRS ET ESPACES NATURELS SENSIBLES DE CHOLET AGGLOMÉRATION

Collectivités, associations, entreprises, particuliers : cette fiche vous guide pour organiser un événement.

**Il est impératif de soumettre la demande OBLIGATOIREMENT
AU MOINS 2 MOIS AVANT la date prévue, quel que soit
l'événement et le nombre de participants**

Vous envisagez d'organiser une manifestation ou un événement sur un site naturel ?

Avant d'engager toute démarche, il vous appartient de vérifier si votre activité se situe dans un Espace Naturel Sensible (ENS) ou un Lac-Réservoir (LR) géré par Cholet Agglomération.

Consultez les cartes disponibles en annexe pour vérifier

POURQUOI CES RÈGLES ?

- Préserver la biodiversité, les habitats naturels et les paysages (statut ENS).
- Garantir la sécurité des personnes, la préservation des ouvrages hydrauliques et de la ressource en eau pour la production d'eau potable (lacs-réservoirs).
- Permettre un accueil du public compatible : chaque demande est étudiée selon la compatibilité avec les usages et la sensibilité du site.

AVANT D'ORGANISER : LA PROCÉDURE EN 3 ÉTAPES

- 1.** Je prépare mon projet et vérifie le périmètre
- 2.** Je dépose une demande **2 mois avant minimum**
- 3.** Attendre la réponse : autorisation / ajustements / refus motivé - Ne communiquez ni ne balisez avant l'autorisation

i DÉLAIS DE TRAITEMENT : Le délai standard d'instruction est de 15 à 60 jours ouvrés à compter de la réception d'un dossier complet.

Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

Ce délai peut varier en fonction de la nature de la sollicitation, notamment lorsque des autorisations spécifiques doivent être obtenues auprès de l'ARS, de la police de la navigation, de la Préfecture ou d'autres services compétents de la ou des collectivités concernées, ce qui peut allonger significativement le temps de traitement.

CHAMP D'APPLICATION

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES : elle s'applique à toute demande formulée par une collectivité, une association, un organisme public ou privé, ou un particulier, concernant ou impactant un site naturel relevant de la gestion de Cholet Agglomération - Direction de l'Environnement - Service Eau Potable et Espaces Naturels.

- Lac-réservoir de Ribou = site de captage et ENS
- Lac-réservoir du Verdon = site de captage et ENS
- Espace Naturel Sensible de l'étang des Noues
- Espace Naturel Sensible de l'étang de Péronne
- Espace Naturel Sensible de la lande du Chêne Rond
- Espace Naturel d'Intérêt Communautaire de l'étang de la Godinière

DOCUMENTS ASSOCIÉS À VOTRE ÉVÉNEMENT

- Cartographie
- Dossiers de manifestation de la Ville de Cholet et de Cholet Agglomération :
 - Formulaire de demande de réservation pour un événement sur un espace naturel ou site ressource en eau
 - Dossier de soutien aux associations – Manifestations
 - Demande de location de bacs de déchets ménagers
- Arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public : rédaction par la collectivité concernée
- Demande d'autorisation pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire : courrier à adresser au maire de la commune où se déroule l'événement

RÈGLES GÉNÉRALES



Accès libre mais réglementé : sites privés ouverts au public



Respect de la faune et de la flore ; pas de cueillette



Chiens tenus en laisse



Rester sur les sentiers



Interdiction de feux, barbecues et de camping sauvage



Pas de véhicules motorisés hors voies et parkings autorisés



Pas de drones sans autorisation spécifique



Pas de baignade



Déchets interdits



Manifestations, type rave-parties, ou manifestations nocturnes



Activités sportives limitées : certaines activités peuvent être interdites ou limitées à des zones spécifiques



Pêche réglementée

CONTACTS & DÉPÔTS DE DEMANDES

- **Cholet Agglomération**

Hôtel de Ville - Hôtel d'Agglomération
Rue Saint-Bonaventure
B.P. 62111 - 49321 Cholet Cedex
Téléphone : (33) 02 44 09 25 00
Courriel : contact@choletagglomeration.fr

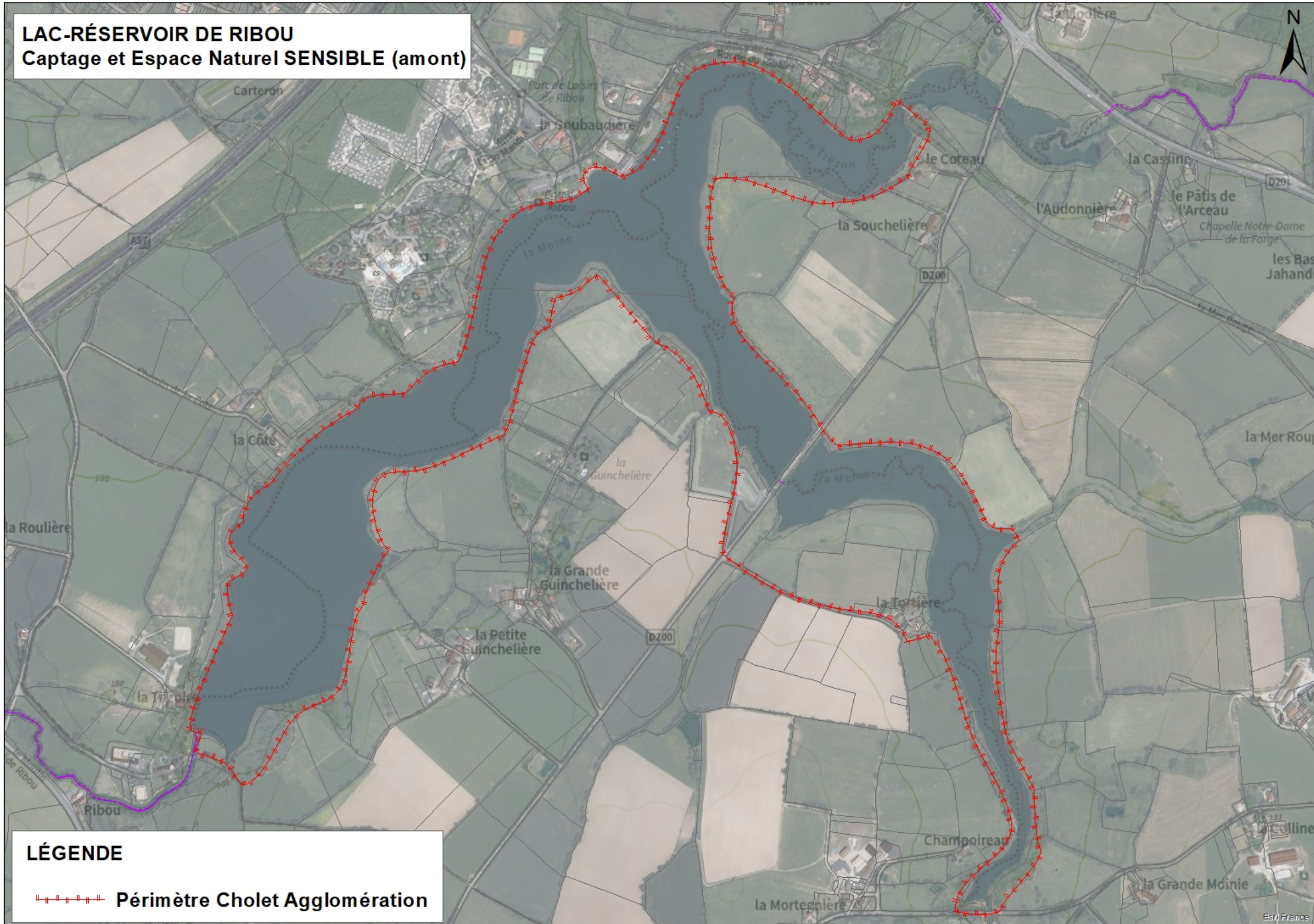
- **Service gestionnaire**

Service Eau Potable et Espaces Naturels - Direction de l'Environnement
Téléphone : (33) 02 44 09 25 70
Courriel : contacteaux@choletagglomeration.fr

- Lac-réservoir de Ribou = site de captage et ENS
- Lac-réservoir du Verdon = site de captage et ENS
- Espace Naturel Sensible de l'étang des Noues
- Espace Naturel Sensible de l'étang de Péronne
- Espace Naturel Sensible de la lande du Chêne Rond
- Espace Naturel d'Intérêt Communautaire de l'étang de la Godinière

LAC-RÉSEROIR DE RIBOU

Captage et Espace Naturel SENSIBLE (amont)



LÉGENDE

+++++ Périmètre Cholet Agglomération

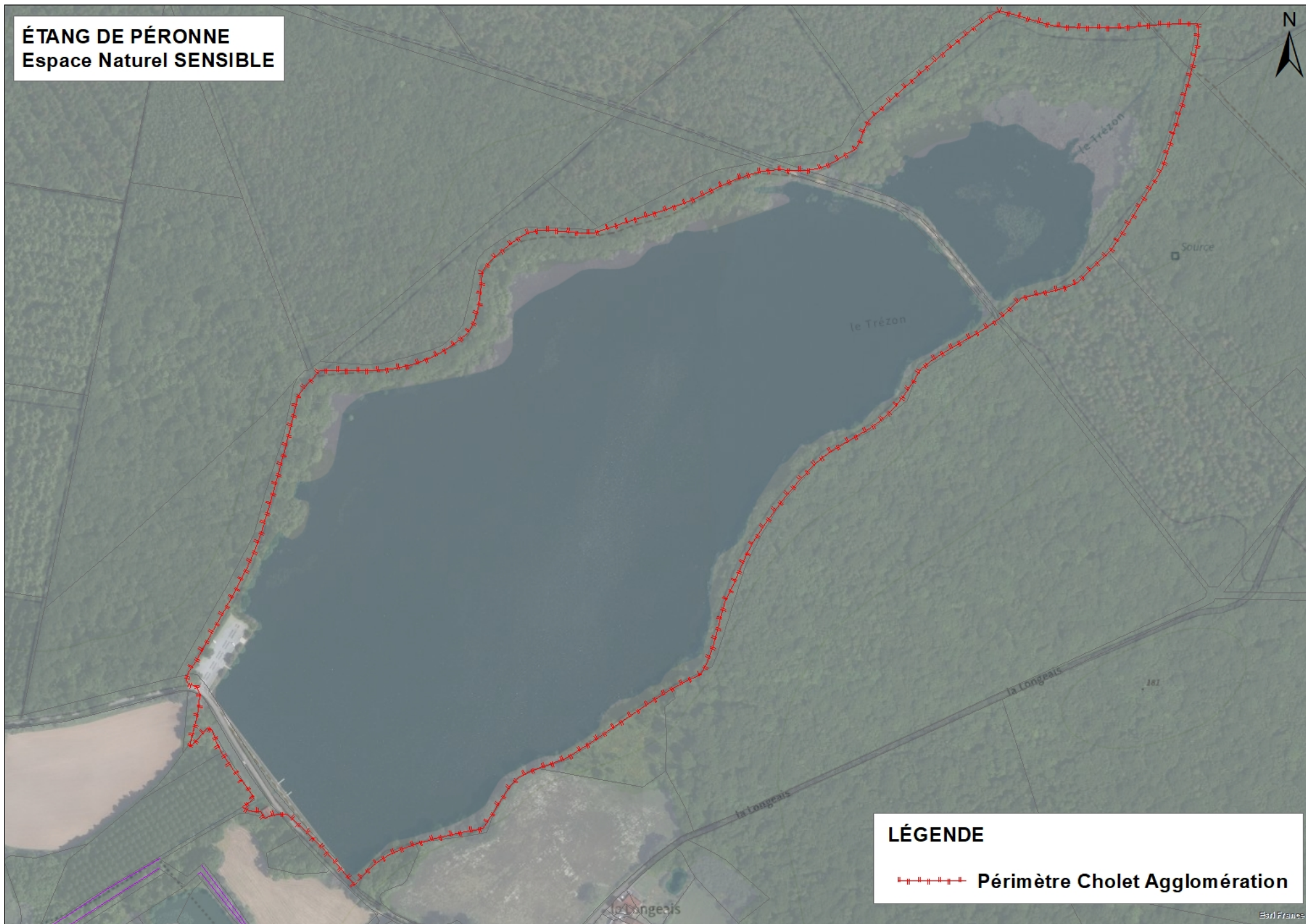
ÉTANG DES NOUES
Espace Naturel SENSIBLE



LÉGENDE

----- Périimètre Cholet Agglomération

ÉTANG DE PÉRONNE
Espace Naturel SENSIBLE



LÉGENDE

----- Périphère Cholet Agglomération

